

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, E. ROUSSEL, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2017-147 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ
DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI
JACOB GAUCHÉ MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT DEBELLEMANIERE DEVITERNE
HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absent excusé :
P. LAGO a donné pouvoir à M. PICCOLI

Absente : M. AMOUROUX

Secrétaire : I. GAUCHÉ

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 octobre 2017 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article
L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation

1) Budget 2017 : décision modificative n°3

G. NICOLA explique que le document retraçant la décision modificative n°3 a été remis sur
table, car il manquait un élément dans celui envoyé avec la convocation.
G. NICOLA lit et commente la décision modificative n°3.

Vote : à l'unanimité

**2) Renouvellement de la convention de mise à disposition de la responsable du Pôle
Social Famille Jeunesse au CCAS**

N. HOUDRY donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

**3) Convention de partenariat avec les personnes morales de droit public – Plan Climat
Air Energie Territorial 2018/2020**

F. PERROLLAZ explique qu'il est demandé de renouveler la convention qui lie la ville de
Pulnoy et le Grand Nancy. Il rappelle que les certificats d'économie d'énergie représentent
une sorte de bourse d'échange entre les entreprises qui rejettent beaucoup de CO2 et celles
qui en rejettent moins. Le Grand Nancy s'est engagé dans ce dispositif dès 2020. En 2015,
la loi de transition énergétique a renforcé cette politique en instaurant de nouveaux CEE
pour de nouveaux travaux.

La convention est proposée pour la 4^{ème} période consécutive. Pour chaque période, des prix
fixes ont été proposés après négociation avec EDF. Le prix pour la période qui s'achève était
de 3,5€/mwh. Pour la prochaine période, il sera de 3,3€/mwh. En réalité le prix fluctue de
mois en mois, mais si le prix passe en dessous de 3,3€, le prix sera garanti par la Métropole.
La ville de Pulnoy a bénéficié de 1000€, suite au changement d'une ancienne chaudière par
une chaudière à condensation. Les Pulnéens ont aussi bénéficié de subventions.

Vote : à l'unanimité

4) Autorisation donnée au Maire de déposer la demande de permis de construire pour la réhabilitation de la Maison des Jeunes

F. PERROLLAZ explique que le projet entre dans sa phase de réalisation et rappelle que la maison des jeunes est le bâtiment le plus ancien de Pulnoy, puisqu'il date de 1870. Des travaux de rénovation ont été entrepris en 1995. F. PERROLLAZ présente un powerpoint avec les plans, les vues de face et de côté. Le planning détaillé et le plan de financement finalisé seront présentés à la prochaine réunion du conseil municipal.

La délibération du jour concerne l'autorisation à donner à Mme le Maire de déposer le permis de construire.

Le Maire précise que les aménagements précis seront portés à connaissance des élus dès que possible.

L. WEHRLÉN demande si l'extension du bâtiment est validée définitivement.

Le Maire répond que ce projet d'extension a fait l'objet de débat et de réflexion. La volonté d'utiliser la salle de l'étage engendre la nécessité de rehausser la toiture.

L. WEHRLÉN répond que c'est une bonne idée, mais qu'il faut veiller à ce que ce point soit parfaitement intégré dans son environnement.

F. PERROLLAZ explique que les matériaux ont été choisis pour que l'extension se fonde parfaitement dans le toit.

G. ROYER souligne que c'est un beau projet, sachant qu'il n'est pas évident de faire quelque chose avec un bâtiment fait de brique et de broc. Le projet est bien pensé, de façon à être adapté aux utilisations.

Vote : à l'unanimité

5) Cession d'un sentier piéton allée de la Javeleuse

F. PERROLLAZ rappelle que la commune est propriétaire d'un cheminement à la masserine, comme beaucoup d'autres sur le territoire. Il présente le plan de situation. Une concertation a été menée avec l'ensemble des 6 riverains importunés par les dégradations et les incivilités commises dans ce chemin. 3 d'entre eux ont proposé d'acheter une partie de ce sentier. Un petit bout de 11 m² restera accessible, en raison de l'implantation des compteurs.

A. CASTELA rectifie la situation exacte de ce cheminement. Il se situe avenue des longues raies et non pas avenue de la ronce.

Vote : à l'unanimité

D. DEVITERNE précise que ce chemin est vraiment inutile et que la vente se justifie donc.

6) Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces de détail en 2018

G. NICOLA lit la délibération en l'absence de P. LAGO.

Le Maire précise que les organisations syndicales ont été consultées, tout comme l'association de la porte verte, notamment pour les commerces implantés sur Essey. Pour mémoire, Cora Essey n'est pas un commerce de détail et n'a donc pas d'autorisation à demander pour ouvrir le dimanche.

Vote : à l'unanimité

7) Attribution de subventions aux associations sociales non communales

N. HOUDRY donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

8) Convention de mutualisation de moyens pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la « Boucle Verte »

D. PELTIER explique l'objet de la délibération. La date retenue est le 3 juin. La coordination de cette manifestation étant assurée à tour de rôle par les 4 communes, le coordinateur pour 2018 sera Pulnoy. L'objectif est d'utiliser les déplacements doux et de faire découvrir des points d'intérêt dans les 4 communes. A Pulnoy ce seront le plan d'eau et le golf. Un passage par le centre de rencontre est prévu pour faire découvrir l'exposition des élèves de la moissonnerie. D. PELTIER demande à A. ANDRÉ d'expliquer en quoi consiste cette exposition.

A. ANDRÉ explique que chaque année, l'Agence de l'Eau sponsorise les écoles qui proposent un projet sur le thème de l'eau. 7 classes de la moissonnerie, des classes de Seichamps et d'Essey ont candidaté. 3 classes de la moissonnerie ont été retenues. L'exposition portera sur les travaux de renaturation du Grémillon. La boucle verte passera donc par le centre de rencontre, lieu de l'exposition, pour faire découvrir aux marcheurs les travaux des enfants.

D. PELTIER précise le rôle de chaque commune dans l'organisation de la boucle verte.

Vote : à l'unanimité

9) Demande du Comité Animations et Loisirs, du Football club, de l'Association Locale des Parents d'Elèves et du Tennis club de bénéficier gratuitement de la salle des 4 Vents pour la soirée du 31 décembre 2017

D. PELTIER donne lecture de la délibération.

Pour D. DEVITERNE il est symbolique de demander 120€ et il serait tout aussi symbolique de ne pas les demander.

Le Maire répond qu'il est normal de demander une participation à hauteur des frais de nettoyage. Cette année, il a été demandé aux associations organisatrices d'accepter une autre association en cas de demande.

D. PELTIER précise que la participation à hauteur de 120€ représente 30€ par association.

Vote : à l'unanimité

10) Demande de l'association des Anciens Combattants d'occuper gratuitement la salle 1 et l'office du centre socio-culturel le 26 janvier 2018

D. PELTIER explique l'objet de la délibération.

Le Maire demande à V. BADER s'il y a eu un contact entre elle et l'association.

V. BADER répond par l'affirmative.

D. DEVITERNE demande si les autres communes sollicitées par cette association accordent aussi la gratuité.

Le Maire répond qu'en effet, l'association demande aux différentes communes, alternativement. Pulnoy accorde donc la gratuité, en demandant une contrepartie.

L. WEHRLÉN demande pourquoi seules les écoles auront accès à l'exposition.

D. PELTIER répond que les écoles auront une journée réservée pour elles, mais que les autres jours seront ouverts à tous.

Vote : à l'unanimité

11) Convention d'organisation de la fête de la Saint Nicolas entre la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Pulnoy

Le Maire explique l'objet de la délibération.

G. ROYER demande si le spectacle tourne dans les communes.

Le Maire répond que le spectacle a toujours lieu au Zénith. C'est un spectacle que la ville ne peut s'offrir.

D. DEVITERNE demande si le tarif est de 35€ ou de 31,5€ car les 2 montants figurent dans la délibération.

Le Maire répond que le tarif initialement prévu de 35€ a été réajusté à 31,5€ au vu du nombre de participants.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 4 janvier 2018

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Isabelle GAUCHÉ

